



Paris, le 16 mai 2008 - n° 130/D130

**Compte rendu de la douzième réunion du groupe de travail Cnis sur les indicateurs
d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi
7 avril 2008**

Présents

Hélène ALEXANDRE	APEC
François AVENTUR	ANPE
Jean-Paul BLOUARD	UNEDIC
Michel CEZARD	INSEE
Pierre CONCIALDI	IRES
Jean-Baptiste de FOUCAULD	IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI
Etienne DEBAUCHE	DARES
Jacques FREYSSINET	CEE
Annie GAUVIN	ANPE
Jean-Pierre GUENANTEN	MNCP
Annick KIEFFER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Sylvie LAGARDE	INSEE
Christine LAGARENNE	DARES
Nadine LEGENDRE	CNIS
Alberto LOPEZ	CEREQ
Odile MENNETEAU	MEDEF
René PADIEU	SFDS
Séverin PRENE	CFDT
Nicolas PROKOVAS	CGT
Marie REYNAUD	DARES
Sophie SAGLIO	CGT FO
Paul SANTELMANN	AFPA
Sylvette UZAN CHOMAT	FSU
François VINCENT	CFE CGC

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2008 n'appelle pas de remarques (excepté la remarque traditionnelle sur son caractère non nominatif).

1- Le « bouclage » de la population active, du chômage et de l'emploi

L'objectif du bouclage est de mettre en cohérence les chiffres sur l'emploi et le chômage. La présentation est faite par Elise Coudin (Insee) à partir d'un diaporama (annexe 1, le lien avec le dossier « [Emploi, chômage, activité : du constat à la prévision](#) » de la note de conjoncture qui avait été envoyé avec l'avis de réunion). Le dossier Emploi-chômage de la note de conjoncture répond à deux attentes : dresser le bilan de l'évolution du marché du travail 2003-2007, à la suite des fortes divergences qui étaient apparues entre sources à propos du chômage ; présenter la méthodologie de prévision du chômage, maintenant que l'Insee se sert uniquement de l'enquête Emploi pour évaluer le chômage au sens du BIT. Trois points seront étudiés : quelles sources mobiliser pour le suivi conjoncturel du marché du travail, et (chacune) pour quel usage ? comment confronter ces sources pour analyser la situation ? comment les combiner pour prévoir ?

a) Les estimations d'emploi fondées sur les données administratives sont la base pour le suivi conjoncturel du niveau de l'emploi. A partir des emplois observés au recensement de 1999, et d'indices d'évolution annuels et trimestriels tirés des Urssaf, de l'Unedic, de la MSA, du fichier de paie des agents de l'État, les estimations d'emploi calculent le nombre de personnes en emploi, à la fin de chaque trimestre (sur les secteurs concurrentiels) et de chaque année (sur l'ensemble du champ). Elles ont un caractère exhaustif en annuel, et se déclinent au niveau régional, départemental (et sectoriel) voire selon la zone d'emploi.

L'enquête Emploi est la référence pour le suivi conjoncturel du chômage et des statuts d'activité au sens du BIT. Comme c'est une enquête par sondage, elle est affectée par des erreurs d'échantillonnage ; il y a des points « extrêmes », et il faut regarder la tendance. L'enquête n'est pas exhaustive, elle couvre les ménages ordinaires. Il vaut donc mieux en tirer des taux plutôt que des niveaux. L'enquête donne des moyennes trimestrielles. Elle permet le suivi des taux d'activité.

b) La comparaison sur quelques années (2003-2007) des sources emploi peut se faire sur des indicateurs disponibles dans l'enquête Emploi et dans les estimations d'emploi. Pour le taux d'emploi des 15-64 ans (voir graphique en annexe), les profils d'évolution sont voisins. Les niveaux sont différents, car la définition de l'emploi n'est pas la même à l'enquête Emploi (définition BIT, très large) et au recensement (emploi déclaré en 1999). A toute source statistique est associée une erreur statistique, et les différences de quelques dixièmes ne sont pas significatives.

On peut comparer pour la même période le taux de chômage BIT à l'enquête Emploi et le taux de demande d'emploi des 15-64 ans (voir graphique en annexe). Les points représentant les taux de chômage déclaré issus du recensement sont portés sur le graphique, mais avec une échelle différente (échelle de droite). La comparaison fait ressortir l'évolution très divergente des deux premiers indicateurs en 2005. L'analyse des raisons de cette divergence (des modifications importantes dans la gestion de la liste des demandeurs d'emploi) a conduit l'Insee à utiliser seulement l'enquête Emploi pour décrire l'évolution conjoncturelle du chômage, et à modifier sa méthode de prévision du chômage.

c) La prévision de chômage est obtenue en comparant les prévisions de population active et les prévisions d'emploi. La méthode est différente de celle utilisée pour déterminer la population active observée, qui combine l'enquête Emploi (pour le chômage) et les estimations d'emploi (pour l'emploi). L'emploi est prévu à partir d'équations d'emploi sectoriel, qui lient l'emploi à la dynamique de la valeur ajoutée. La population active est prévue en projetant séparément plusieurs composantes : la population en âge de travailler et le taux d'activité tendanciel ; un effet de flexion des taux d'activité (qui traduit leur adaptation à la conjoncture) ; un effet des politiques publiques ; un résidu (ces résidus se compensent entre les trimestres).

L'utilisation de cette méthode ex post, une fois connue la population active observée, permet de déterminer le résidu, différence entre la population active observée et celle qu'on aurait pu prévoir. La moyenne de long terme des résidus est nulle (en théorie, le long terme c'est l'infini ; en pratique, cette moyenne s'annule au bout de 5 ou 6 ans).

Discussion

Quel est le délai des estimations d'emploi ? les premiers résultats viennent de l'enquête Acemo, 45 jours après la fin du trimestre ; ensuite à 70 jours on dispose de données détaillées issues de sources administratives. Les données sont complètes et définitives au bout de deux ans.

Comment l'Insee intègre-t-il les migrations dans ses prévisions ? L'évolution tendancielle de la population active repose sur les projections démographiques de l'Insee dans lesquelles il entre un solde migratoire de + 100 000 par an, puis des hypothèses sur les comportements d'activité des entrants sont faites (même taux d'activité par sexe et âge que les résidents, qui comportent d'anciens migrants).

En réponse à une question sur le champ du suivi conjoncturel de l'emploi, il est précisé que l'ensemble de l'emploi salarié, y compris la fonction publique, sera bientôt couvert ; jusqu'ici, l'accent avait été mis sur les secteurs marchands (y compris la partie privée des secteurs non marchands).

Autre question, comment évoluent à long terme les sources administratives sur l'emploi et l'enquête Emploi ? en réponse, des chiffres trimestriels figurent dans le rapport IGF-IGAS, et montrent des écarts importants. Cependant, une analyse faite depuis à la Dares montre que les écarts trimestriels sont pour l'essentiel gommés en glissement annuel (en lissant les données de l'enquête Emploi sur quatre trimestres).

Le calage sur le recensement de 1999 va bientôt être abandonné, comment l'Insee va-t-il procéder ensuite ? l'Insee va s'appuyer, à l'échéance de mi-2009, sur une nouvelle méthode, appelée Estimation localisée d'emploi (Estel), qui rassemblera dans une base annuelle des sources administratives contrôlées, et corrigées de la multi-activité¹. En attendant, le système repose sur une année de base éloignée, celle du recensement de 1999. Il en allait de même en fin de période intercensitaire à la suite des précédents recensements exhaustifs, celui de 1990 par exemple.

Pourquoi avoir deux sources différentes sur le chômage et l'emploi, pourquoi ne pas tout tirer de l'enquête Emploi, ce qui assurerait une meilleure cohérence ? les estimations d'emploi sont effectuées par secteur (et région), ce que l'enquête Emploi ne peut pas faire de façon fiable. En prévision, les évolutions d'emploi sont expliquées par le PIB, le coût du travail, qui sont des données établies par secteur. Les préoccupations sectorielles sont très importantes en conjoncture. Par ailleurs, l'erreur d'échantillonnage est importante à l'enquête Emploi : sur le nombre d'actifs, l'écart-type est de l'ordre de 80 000 personnes en glissement annuel (et l'intervalle de confiance à 95% est de + ou - 2 écarts-types par rapport à la valeur estimée).

Il est précisé aussi qu'aux États-Unis, on dispose tous les mois des résultats de deux enquêtes, une auprès des entreprises qui fournit l'emploi, une auprès des ménages qui donne le chômage ; dans la note technique associée, les statisticiens indiquent que les données sur l'emploi sont plus fiables quand elles viennent des entreprises.

Beaucoup des emplois créés récemment sont des emplois à temps très partiel, est-ce que cela est pris en compte dans les estimations d'emploi ? Actuellement, les estimations d'emploi ne prennent pas en compte le volume de travail. A terme, l'Insee compte développer des mesures de l'intensité associée aux créations d'emploi, en utilisant l'enquête Emploi ou les DADS en rétrospectif. Ce ne sera pas de l'analyse conjoncturelle, mais une relecture a posteriori, allant dans le sens d'un calcul de l'emploi exprimé en équivalents temps plein (ETP).

Le président souligne qu'il faudrait être capable d'interpréter plus vite ce qui se passe au cours d'une année. L'évolution de l'année 2007 apparaît paradoxale. Quelles données pourraient être réunies assez vite pour que les politiques publiques s'organisent correctement ? Pour remplacer le mot bouclage, peut-être faut-il parler de cohérence ? dans la description, il faut que les grandeurs emploi, chômage, population active (observées) soient cohérentes.

¹ Comme cela a été déjà dit lors de la séance sur les indicateurs d'emploi.

Autre question du président, est-il concevable de rétropler le sous-emploi et le halo du chômage depuis 1975, comme l'a été le chômage BIT, dans la mesure où une proposition du rapport pourrait être de disposer d'un recul suffisant sur ces trois chiffres ? en trimestriel, les données ne sont disponibles que depuis 2003. En annuel, il serait envisageable de revenir jusqu'en 1982 (1990 seulement pour le sous-emploi), mais pas avant, car les questions nécessaires à ce calcul n'étaient pas posées.

A une question sur la possibilité de mobiliser les sources administratives pour estimer le sous-emploi, l'Insee répond que seules les réponses des personnes à l'enquête Emploi permettent de disposer des informations nécessaires.

2- Les indicateurs de récurrence calculables à partir du fichier historique statistique (FHS) de l'ANPE

La présentation est faite par Etienne Debauche (Dares), sur la base d'un diaporama (voir annexe 2, une note plus détaillée avait été envoyée préalablement). Il s'agit de regarder quels indicateurs d'instabilité et de récurrence on pourrait mobiliser à partir de ce fichier². Le champ couvert est, bien sûr, celui des seules personnes inscrites auprès de l'ANPE. Les données de ce fichier sont issues des fichiers de gestion, mais retraitées pour les études. Il y a de ce fait des différences avec les données mensuelles publiées sur les demandes et offres d'emploi. La qualité des variables est inégale : elle est meilleure pour celles qui servent à la gestion du service public de l'emploi, par exemple la connaissance des activités réduites est bonne pour les demandeurs indemnisés, problématique pour les autres demandeurs, puisque cette information n'est pas utile en gestion.

Il n'y a pas de définition consensuelle de la récurrence. Par rapport aux descriptions en termes de stocks et de flux, la récurrence est entre les deux ; les demandeurs d'emploi récurrents sont demandeurs actuellement, et l'ont déjà été dans le passé (il y a donc eu plusieurs flux).

Les premiers graphiques présentés portent sur une décomposition du stock de demandeurs d'emploi : proportion de demandeurs ayant eu au cours des douze derniers mois une seule inscription, deux inscriptions, trois ou plus. Des données analogues peuvent être calculées sur 24 mois, et en distinguant les indemnisés et les non indemnisés. Il est possible de compter aussi le nombre de personnes passées par l'ANPE sur 12 mois (indicateur qui retrace une certaine forme d'instabilité avec passage par la case demandeur d'emploi, et qui traduit aussi l'activité de l'ANPE), la part des demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois) et surtout la part des demandeurs d'emploi ayant été 12 mois demandeur d'emploi sur 2 ans (cet indicateur est bien un indicateur de récurrence, et il serait intéressant de le suivre, NdR). D'autres indicateurs sont calculables en allongeant la plage d'observation (à trois ans ou plus), mais le risque est alors de perdre en fraîcheur d'information.

Les graphiques suivants s'intéressent aux flux de sortie des demandeurs d'emploi des listes de l'ANPE. Ce sont en quelque sorte des probabilités de sortie de l'état de demandeur d'emploi. L'ANPE distingue les sorties de plus de six mois (qu'elle appelle sorties durables) et les autres sorties³. Les sorties de plus de 6 mois évoluent comme la conjoncture. Le taux de sortie des demandeurs indemnisés est deux fois inférieur à celui des non indemnisés (dont l'intérêt à rester inscrit est évidemment bien moindre). Les sorties courtes sont plus importantes chez les non qualifiés.

Beaucoup d'indicateurs sont calculables, mais il faut un certain recul ; d'éventuels indicateurs issus du FHS ne pourraient trouver place que dans une publication annuelle.

Pour enrichir le FHS, celui-ci va être apparié, à titre expérimental, avec le panel DADS (sur la période 1999-2004). Il y aura un gros travail d'appariement, car chaque source a ses particularités. Mais cela devrait permettre de voir à partir des DADS les positions d'emploi complémentaires des positions de demandeur d'emploi du FHS. Ensuite, il sera possible d'apprécier s'il est pertinent de refaire cet appariement de manière régulière, sur une base annuelle.

² L'ANPE prépare une note complémentaire à la note présentée ici, sur les indicateurs dont on peut disposer à partir du FHS ; cette note sera disponible pour la prochaine séance.

³ Le « taux de sortie durable » est un indicateur de performance du service public de l'emploi.

Discussion

Un intervenant fait remarquer que d'autres « fenêtres de tir » seraient possibles pour apprécier la récurrence, 12 mois, 24 mois, 36 mois ou même plus. Un autre intervenant s'interroge sur l'équivalence entre sortie des listes et retour à l'emploi. En réponse, il est précisé que c'est une limite du fichier historique, constitué à partir de la STMT : on ne peut avoir d'informations complètes sur l'ensemble des motifs réels de sortie de la liste des demandeurs d'emploi, et donc notamment sur les sorties pour retour à l'emploi, qui sont sous-estimées dans les données de gestion de listes⁴.

A propos des sorties, plusieurs intervenants trouvent que six mois, c'est peu, et demandent s'il est possible de calculer des sorties à échéance plus longue (par exemple sans retour comme demandeur pendant un an), et estiment que le groupe de travail devrait faire des propositions en ce sens. En réponse, il est indiqué que plus la période est longue, plus on perd la trace des demandeurs. Un autre intervenant s'interroge sur la possibilité de coupler l'enquête Sortants ANPE-Dares et les sorties issues du FHS. La difficulté est que l'enquête Sortants opère en coupe instantanée pour décrire les motifs de sortie ; le raccord est donc difficile.

Un autre intervenant souligne que les nombres globaux sont peu parlants, et que ce sont les différences par sexe, âge, métier, ou les évolutions qui apportent des informations intéressantes. Un autre intervenant pense qu'il faudrait faire une typologie des demandeurs inscrits deux fois ou trois fois dans une année ; on devrait y retrouver la grande distribution, les saisonniers, etc. Un intervenant insiste sur le fait qu'il faut regarder par tranches d'âge, c'est très différent avant 30 ans et après. Les jeunes moins qualifiés sont plus concernés que les autres par la récurrence.

Un intervenant attire l'attention sur les graphiques 4a,b,c qui figurent dans la note Dares (transmise avant la réunion) : les courbes (de l'ensemble des DEFM et des personnes ayant eu au moins une demande d'emploi sur 12 ou 24 mois, ou une ouverture de droits à l'indemnisation sur 12 mois) ont le même profil jusqu'en 2004, puis elles s'écartent. En réponse il est suggéré que cela peut être l'effet du décalage entre la situation à un moment donné (les DEFM) et ce qui s'est passé au cours d'une période précédente d'un ou deux ans. Si tel est le cas, l'écart devrait se résorber ensuite.

A propos de ces graphiques, un intervenant souligne qu'ils rendent surtout compte de l'activité de l'Agence en tant que service public de l'emploi ; il en va de même des données plus détaillées par secteur, par âge, etc. On est alors plutôt sur un indicateur d'activité, ou d'effet de la politique publique d'animation du marché du travail.

Pour un autre intervenant, le FHS est précieux car, en combinant durée et récurrence dans le fichier, il donne une information sur l'intensité des flux sur le marché du travail, même si on ne sait pas ce que font les demandeurs entre deux inscriptions. De ces informations, il serait possible de tirer quelque chose sur des trajectoires longues, sachant qu'on ne dispose que d'une information partielle, et que des précautions d'utilisation sont nécessaires. En tout état de cause, plusieurs participants soulignent qu'il ne s'agit pas de données conjoncturelles.

Un intervenant s'inquiète des conséquences possibles de la fusion ANPE-Unedic sur la gestion des listes. En outre, avec le renouvellement de la convention assurance chômage, les saisonniers ne seront plus éligibles à l'allocation correspondante, ils vont sortir des listes de demandeurs, et cela va rendre difficile l'interprétation de l'évolution des indicateurs issus du FHS, dans la mesure où ils y étaient nombreux.

Un échange vif a lieu à propos des perturbations qui ont pu, en 2005, marquer la continuité des séries sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Pour un participant, elles invalident l'idée de construire des indicateurs à partir des statistiques de l'Agence. Pour un autre, notre groupe doit demander la mise en place de règles (déontologiques) permettant d'éviter ces circonstances.

⁴ Si un certain nombre de motifs sont déclarés (sorties vers l'emploi, sorties vers la formation, arrêts de recherche, non renouvellement de demandes, arrêts d'activité, radiations administratives), dans environ 37 % des cas les sorties de la liste proviennent d'un défaut d'actualisation (absence au contrôle) et dans environ 7 % des cas il s'agit de motifs « autres ».

Un autre participant indique que la continuité des indicateurs des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, et le sens à donner à leurs évolutions, ont pu en effet être, en 2005, affectés par plusieurs facteurs (la modification des conditions d'accompagnement des demandeurs d'emploi, la mise en place effective de règles relatives aux classements dans les différentes catégories de demandeurs d'emploi,...). Il ne s'agit en aucun cas ni de falsification, ni de manipulation, ni de non fiabilité des données. Il est acquis que dorénavant, l'information en temps réel sur les évolutions en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi devra accompagner toute publication des données relatives aux DEFM. Les indicateurs élaborés à partir des demandeurs d'emploi inscrits doivent donc être référés, comme tous les autres indicateurs, à leur source, et à la signification de la mesure mise en évidence.

Le président indique qu'il faudra, dans ce cas comme dans celui des autres indicateurs que notre groupe va proposer, décrire soigneusement les méthodes, et préciser ce que ces indicateurs recouvrent, et les éléments affectant leur évolution.

Le plus délicat est d'apprécier quel usage il est possible de faire de ces statistiques d'inscrits. Un intervenant signale que les usages actuels du FHS sont tournés vers les études : des chercheurs l'utilisent pour évaluer certaines mesures de la politique de l'emploi. Il s'interroge sur la possibilité d'en tirer des indicateurs.

Au-delà de cette utilisation du fichier FHS par les chercheurs, sur laquelle tous seront d'accord, le président considère qu'il n'est pas inconcevable d'avoir deux indicateurs de récurrence, l'un tiré de l'enquête Emploi, l'autre à partir des demandeurs d'emploi inscrits, avec indication des précautions méthodologiques sur l'effet d'éventuels changements dans la gestion (des listes et du fichier).

Un dernier échange a lieu à propos des sorties qualifiées de « durables ». Le président indique qu'on parlera de sorties de plus de 6 mois selon la convention actuelle, mais, comme certains participants l'ont indiqué, qu'il serait utile de disposer de plusieurs seuils (plus de 12 ou même plus de 36 mois).

3- Note sur la précarité et indicateurs associés

La nouvelle note des rapporteurs sur la précarité de l'emploi est présentée (cette note, envoyée avant la réunion, figure en annexe 3).

La note est complétée par une proposition faite en séance, qui lie la précarité à ce qui avait été analysé lors de la réunion consacrée à l'emploi inadéquat. L'indicateur proposé se situe dans la ligne du chômage BIT, du halo du chômage et du sous-emploi, il se fonde sur le souhait des personnes, tel qu'indiqué dans l'enquête Emploi.

Il s'agit de sélectionner, parmi les personnes qui souhaitent un autre emploi, celles qui ont un emploi insatisfaisant car précaire. Le lien de causalité entre situation précaire et recherche d'un autre emploi n'est pas établi ; il y a seulement concomitance des deux indications. Pour opérer cette sélection, on prendrait les personnes ayant un emploi temporaire (CDD, intérim, stage) et qui ne l'ont pas choisi. On pourrait y ajouter, au titre des emplois précaires ne passant pas par le support juridique d'un contrat temporaire, les personnes souhaitant un autre emploi parce que leur emploi actuel est menacé (crainte ou certitude de le perdre).

A l'appui de cette proposition, dans le tableau (page 5 du diaporama) présenté lors de notre séance précédente par Patrick Aubert sur l'ensemble des personnes cherchant un autre emploi, on voit que les personnes en CDD et intérim s'opposent aux autres : déjà, elles sont beaucoup plus nombreuses à souhaiter un autre emploi, 25% contre 13% pour les CDI à temps partiel et 6% pour les CDI temps complet. Ensuite, parmi celles qui souhaitent un autre emploi, 57% des CDD intérim font des démarches actives (48% pour CDI temps partiel, 39% pour CDI temps plein). Enfin, 54% des CDD, intérim sont inscrits auprès de l'ANPE (29% des CDI temps partiel, 4% des CDI temps plein).

Toutes les autres personnes souhaitant un autre emploi feraient partie d'un autre ensemble de personnes insatisfaites de leur emploi. Cet ensemble serait plus axé sur des motifs de recherche personnels (carrière, meilleur salaire, motifs personnels...).

Discussion

Une remarque de terminologie : un participant préférerait parler de l'insécurité d'emploi et non de l'emploi, pour bien marquer qu'il s'agit du risque de sortie de l'emploi vers une autre situation, chômage ou inactivité, et pas vers un autre emploi ; l'instabilité est bien, elle, une instabilité de l'emploi (puisque'elle décrit les passages d'un emploi à un autre).

Il regrette qu'après avoir expliqué la complexité de la notion de précarité, qui n'est pas seulement juridique, la note y revienne cependant à la fin et qu'on propose de mesurer la précarité selon cette approche. Un autre intervenant constate aussi qu'on a du mal à sortir du cadre juridique. A l'inverse, un autre intervenant estime qu'il faut laisser une place à l'approche juridique.

Un intervenant distingue parmi les indicateurs ceux qui permettraient de mesurer le résultat des politiques publiques (ce serait aux acteurs de ces politiques d'en proposer), et ceux qui donnent une photo précise pour mesurer les évolutions et nourrir le débat public. A cet égard, il trouve intéressants les indicateurs proposés, les flux d'embauche et de sortie pour l'instabilité, les taux de transition pour l'insécurité, des typologies et des analyses de trajectoires pour la précarité. La proposition faite en complément de la note, sur l'emploi insatisfaisant, lui convient également.

A propos du lien proposé avec l'emploi inadéquat, un participant fait remarquer qu'il manque deux dimensions importantes, la question du salaire associé à l'emploi, et celle des conditions de travail. Dans le même sens, les confédérations syndicales européennes mettent en avant le développement du nombre de travailleurs pauvres, qui contribue à augmenter l'insatisfaction face au système d'emploi. Cette approche par les travailleurs pauvres était au départ surtout le fait des pays anglo-saxons, mais elle semble fédérer plus largement.

Un autre intervenant est étonné de ce que le thème précarité semble absent des débats dans les pays européens non latins. En Allemagne, on parle de risque, et il y a aussi des débats sur les contrats à terme non déterminé. Un autre intervenant indique qu'en Europe, la flexicurité a introduit un côté dynamique qui devrait être l'envers de la précarité.

Peut-être faut-il dissocier les typologies pour décrire les parcours des jeunes et celles pour les plus âgés, car selon la place dans le cycle de vie, elles n'auront pas le même sens. Il faut aussi faire entrer dans ces typologies le sous-emploi, et les autres horaires très faibles. Un participant estime qu'il n'est pas possible de séparer la précarité des questions de qualification et de contenu du travail, et aussi de l'organisation du travail.

Autre aspect des évolutions, le développement de la sous-traitance, et tous les cas (plus larges que l'intérim) où l'entreprise utilisatrice n'est pas celle qui paie le salaire. L'exemple cité est celui d'une entreprise du secteur de la restauration collective, qui envoie ses salariés d'un endroit à l'autre tout en leur maintenant un contrat de travail stable. Ces situations accroissent le sentiment d'insécurité.

Autre remarque dans le même sens, l'instabilité des emplois est beaucoup plus fréquente qu'avant ; souvent, elle ne se traduit pas par des épisodes de chômage, et pourtant elle accroît la pression sur les salariés et leur sentiment d'insécurité. Les ruptures de continuité peuvent venir de la personne, ou de l'environnement. Sans forcément rupture dans l'emploi. Les cadres aussi ont un sentiment d'instabilité sur le marché du travail. Ils changent de fonction, ou passent d'un emploi à un autre, mais souvent chez le même employeur. C'est vrai notamment dans le cas des fusions-absorptions. Sous des formes très différentes, la précarité existe aussi pour les artisans et professions libérales.

Une remarque de forme, à propos du sentiment d'insécurité, parler d'enquête « de satisfaction » n'est pas très logique, c'est plutôt ... une insatisfaction. Pour un autre intervenant, la qualité de l'emploi joue dans le sentiment de précarité ; un « mauvais emploi » fait que la personne se sent précaire, son emploi est en quelque sorte précarisant pour elle.

Un participant estime important de revenir sur le sentiment d'insécurité. Ce sentiment est très partagé, et va bien au-delà des seules catégories touchées. Ce qui le nourrit vient de la question plus large des revenus, et même de l'avenir des retraites. C'est à ce titre qu'une majorité de l'opinion en France est inquiète. Et cette inquiétude explique, en retour, la forte sensibilité aux chiffres du chômage.

Un intervenant se pose la question de la frontière entre indicateurs et études. La précarité lui semble trop complexe pour donner lieu à des indicateurs, ce sont des études qui sont nécessaires. Le président confirme que la nécessité d'études approfondies sur ce sujet sera soulignée dans le rapport.

En conclusion, il souligne que la précarité est l'envers de l'emploi stable, qui reste la norme dominante. Il considère que même si la précarité du travail (dans l'entreprise) est à la marge du mandat de notre groupe, on ne pourra pas faire abstraction des aspects de qualité de l'emploi, et de qualification. Sur l'aspect juridique, il faudra donner des chiffres, tout en indiquant que ce ne sont pas des indicateurs de précarité. La proposition finale (suite à la note) permettra de donner un indicateur restant dans le cadre conceptuel du BIT sur des personnes en situation précaire. Dans le tableau d'ensemble des situations autour du chômage, on devra éviter les doubles comptes.

4- Les statistiques locales

Une recension a été faite des besoins des Sepes et des acteurs de la formation professionnelle, eu égard aux outils existants ou à venir prochainement.

On dispose de taux de chômage localisés par région, calculés à partir du taux de chômage BIT national et des DEFM 1,2,3 HAR (en septembre d'une année, pour l'année précédente). Les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle souhaitent disposer de statistiques de flux sur le marché du travail, ainsi que des offres d'emploi et des offres durables. Il y a quelques besoins non pourvus: l'exploitation souhaitée de la déclaration unique d'embauche à un niveau fin, l'analyse du lien entre embauches et licenciements, un indicateur de sous-emploi au niveau local.

Le président fait remarquer que les risques d'incidence des pratiques de gestion à l'ANPE sont plus importants au niveau local ; or on y utilise beaucoup les DEFM. Il est vrai, comme cela a été dit dans le groupe lors d'une précédente réunion, que les acteurs locaux ont une connaissance directe qui rendrait leur besoin de données chiffrées moins pressant. De toutes façons, il faudra approfondir la question des besoins régionaux et locaux.

5- Questions diverses

Le président signale que les rapporteurs et lui-même vont essayer de fournir un premier texte de pré-rapport pour le 17-18 avril. Ce serait bien si, sur la base de ce pré-rapport, les participants du groupe pouvaient faire des propositions écrites d'amendements avant la prochaine réunion, c'est à dire le 5 mai.

Dans le même temps, un travail d'une commission de l'Assemblée nationale portant sur la mesure du chômage va sortir ; leur rapport va peut-être préparer le terrain pour nos futures propositions.

La société française de statistique (SdSF) a envoyé une lettre au président du groupe, qui sera diffusée pour la prochaine réunion. Cette lettre insiste sur la communication, en soulignant que les journalistes ne sont pas seuls en cause. En réponse, de premières propositions figureront dans le projet de rapport (notamment dans la partie 5).

Nous intégrerons dans notre note les indicateurs proposés par le groupe « Niveaux de vie et inégalités sociales » :

- le ratio taux de chômage des cadres/taux de chômage des ouvriers non qualifiés,
- la probabilité d'être au chômage en T+1 quand on est chômeur en T (pour les ouvriers non qualifiés et pour les cadres).

Les annexes 1, 2 et 3 figurent sur le site du Cnis (documents pour la réunion du 7 avril 2008 du groupe de travail).